

Gérard Gerold

Chercheur associé à la Fondation
pour la recherche stratégique

FONDATION
pour la RECHERCHE
STRATÉGIQUE



RD Congo, analyse comparative des violences électorales (2006-2011)

(novembre 2013)

Résumé

La République Démocratique du Congo a connu deux cycles électoraux depuis la fin de la guerre civile et régionale de 1998-2002 et l'adoption, en décembre 2005, de la Constitution de la Troisième République. Organisées dans des environnements sécuritaires très différents, les élections de 2006 et 2011 ont, toutes deux, été émaillées de nombreuses violences qui ont coûté la vie à plusieurs centaines de citoyens congolais et mis en cause, à des degrés divers, la crédibilité de leurs résultats. L'analyse tend à montrer que plus que leur degré d'intensité ou la gravité des dérèglements qu'elles causent aux scrutins, c'est l'efficacité et la justesse des mesures prises pour contenir ces violences ainsi que la confiance globale des électeurs dans le processus électoral qui déterminent l'importance de leur impact sur les élections.

Abstract

The Democratic Republic of Congo has experienced two electoral cycles since the end of the 1998-2002 regional and civil war and the adoption of the Third Republic's Constitution in December 2005. Even though the 2006 and 2011 elections were organized in very different security contexts, they both led to numerous acts of violence, causing the death of hundreds of Congolese and weakening the results of these elections to various extents. The analysis demonstrates to show that it is the efficiency and the accuracy of the measures taken to contain those acts of violence, along with the voters' confidence in the electoral process, more than the level of intensity or the gravity of the unrest that defines the importance of their impact on elections in the DRC.

Avant-propos

En juillet 2006, la République démocratique du Congo a connu le premier scrutin présidentiel et législatif libre et transparent depuis son indépendance, en 1960. Plus de 25,6 millions d'électeurs avaient été enregistrés sur les listes électorales par la CEI¹ dans ce pays-continent qui se relevait à peine d'une guerre civile et régionale² ayant fait plusieurs millions de morts depuis 1998. Ces élections avaient été précédées d'une période de Transition de trois ans (2003-2006) pendant laquelle toutes les parties au conflit ont été associées au pouvoir et à la mise en place de nouvelles institutions. La Constitution de la Troisième République a été adoptée par référendum en décembre 2005. Le scrutin présidentiel de juillet 2006 mettait aux prises 33 candidats, dont l'actuel président Joseph Kabila, tandis que 9 500 candidats briguaient 500 postes de députés nationaux. En tout, quelque 267 partis politiques étaient en course. C'est la communauté internationale qui a financé l'essentiel des 430 millions d'euros dépensés pour le cycle électoral 2005-2007.

En novembre 2011, la CENI³ avait recensé 32 millions d'électeurs et estimé le coût global des élections à 530 millions d'euros alors même que le scrutin était ramené à un seul tour à la suite de la modification constitutionnelle de janvier 2011. La présidentielle opposait 11 candidats dont Joseph Kabila, le président sortant, l'opposant historique à Mobutu, Etienne Tshisekedi et Vital Kamerhe lieutenant déchu de J. Kabila et ancien président de l'Assemblée nationale. Le nombre de candidats à la députation était, quant à lui, multiplié par deux – 18 864 dans l'ensemble du pays, plus de 5 000 dans la seule ville de Kinshasa – compliquant d'autant l'organisation et le déroulement du vote. Depuis 2006, le nombre des partis politiques n'a cessé de croître pour atteindre le chiffre extravagant de 400 à la veille de l'élection.

Cette note est une contribution à une recherche plus large consacrée aux violences électorales en Afrique ainsi qu'aux nombreuses interrogations qu'elles suscitent tant à propos de la crédibilité des processus électoraux qu'elles entachent, que de la question des voies à suivre pour instaurer, sur ce continent, des régimes démocratiques durables.

1. Commission électorale indépendante présidée par l'abbé Malumalu.

2. L'Ouganda, le Rwanda et le Burundi soutenaient les rébellions, tandis que le Zimbabwe, la Namibie, l'Angola, le Tchad soutenaient le pouvoir de Kinshasa.

3. Commission électorale nationale indépendante présidée par le pasteur Ngoy Mulunda.

L'objectif de cette note est dès lors triple : d'abord analyser en détail les principales séquences violentes des deux séries d'élections tenues en RD Congo en 2006 et 2011 (I), ensuite les comparer et tenter de voir comment et dans quelles proportions elles ont pu influencer sur les résultats et la crédibilité des scrutins (II), enfin, esquisser de premières conclusions sur les liens complexes entre violence politique et violence électorale, transition post-conflit et processus électoraux (III).

I. Les scrutins de 2006 et de 2011 : des contextes sécuritaires très différents

L'analyse des violences ayant émaillé les élections générales de 2006 et 2011 nécessite un examen préalable de l'environnement sécuritaire dans lequel ces deux séries d'élections ont eu lieu.

Des conflits armés entourant le processus électoral de 2006

Les élections de 2006 mettaient fin à cinq ans de guerre et à trois années de transition conduites sous l'autorité de la communauté internationale représentée sur place par la MONUC (Mission de l'ONU en RD Congo) et ses 18 000 hommes de troupes, ainsi que par le CIAT⁴ (Comité international d'appui à la transition) qui se réunissait chaque semaine pour suivre la mise en œuvre des accords de paix signés en 2002⁵ et veiller, en particulier, sur l'organisation des élections. A la veille du référendum constitutionnel du 15 décembre 2005 qui amorce le processus électoral, le gouvernement de transition⁶ est bien loin d'avoir restauré son autorité et la sécurité sur l'ensemble du territoire. Les opérations de DDR (Désarmement, démobilisation et réinsertion) des miliciens et des groupes rebelles ont à peine touché 50 000 combattants, c'est-à-dire moins d'un quart des effectifs initia-

4. Siègent au CIAT, sous la présidence du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, les ambassadeurs des cinq pays disposant d'un siège permanent au Conseil de sécurité (Chine, France, Royaume Uni, Russie, Etats-Unis), les ambassadeurs de Belgique, du Canada, d'Afrique du Sud, d'Angola, du Gabon et de Zambie ainsi que les représentants en RDC de l'Union Africaine (Commission et Présidence) et de l'Union européenne (Commission et Présidence), soit, au total, 16 personnes. La MONUC en tenait le secrétariat.

5. Les Accords de paix signés à Sun City en avril 2002 par toutes les composantes au Dialogue inter-congolais (gouvernement, groupes armés, opposition politique et société civile) mettaient en place une période de Transition qui devait installer de nouvelles institutions politiques et préparer l'organisation d'élections libres.

6. Le gouvernement de Transition (2003-2006) est dirigé par un président (Joseph Kabila) et quatre Vice-présidents (Bemba, Ruberwa, Zahidi Ngoma et Yerodia).

lement ciblés ; la réforme de l'armée nationale est, quant à elle, restée embourbée dans sa phase préliminaire de recensement des effectifs par absence de volonté politique au sommet de l'Etat.

En fait, trois larges zones de l'Est du pays restent sous la domination de groupes armés : l'Ituri, les deux Kivu et le centre-est du Katanga :

- **En Ituri**, depuis le retrait des troupes ougandaises fin 2002, les groupes armés⁷ qui s'affrontent sur des bases ethniques⁸ pour le contrôle des zones aurifères et divers trafics transfrontaliers ont été tenus à l'écart de l'agenda national de la Transition et n'ont jamais vu un réel intérêt dans la tenue des élections. L'opération « Artémis » de juin 2003 et le déploiement en septembre/octobre d'une brigade spéciale de la MONUC ont montré la détermination de la communauté internationale à mettre un terme aux massacres et aux exactions. En 2005, des progrès étaient faits en matière de sécurité avec l'arrestation des plus importants seigneurs de guerre et le désarmement de plus de 15 000 miliciens. Toutefois, ces efforts n'étaient pas relayés par le retour de l'armée et des autorités nationales sur la zone, laissant aux groupes armés un espace suffisant pour se regrouper⁹ et poursuivre leurs activités criminelles. A la veille du scrutin de 2006, l'Ituri demeure une région toujours en proie à la violence politique, y compris à des attaques directes et létales contre les forces des Nations Unies.
- **Dans les Kivu**, les élections de 2006 sont perçues par le RCD-Goma¹⁰ comme la fin très probable de l'imperium qu'il exerce, avec le soutien direct ou indirect de l'ar-

7. Il existait plus d'une dizaine de groupes armés en Ituri dont le FRPI/FNI (pro-Lendu) de Germain Katanga et Floribert Njabu, et l'UPC (pro-Hema) de Thomas Lubanga et Bosco Ntaganda ; tous sont aujourd'hui détenus par la CPI à La Haye.

8. La RDC comprend plus de 250 ethnies différentes dont aucune n'est réellement dominante au niveau national ; dans le district de l'Ituri les affrontements concernaient principalement deux communautés, les Lendu et les Hema toutes deux organisées en milices (FNI et FRPI d'un côté, UPC et PUSIC de l'autre). La comparaison souvent faite avec la guerre ethnique ayant eu lieu au Rwanda en 1994 n'est pas pertinente ; Hema et Lendu sont deux minorités vivant au sein de communautés ituriennes plus larges qui ont généralement refusé de prendre part aux combats.

9. Le MRC (Mouvement Révolutionnaire du Congo) est une tentative de regroupement, au-delà des lignes de partage ethnique, des milices Lendu, Ngiti et Hema pour combattre la communauté internationale et l'Etat central. Cette initiative soutenue par certains militaires ougandais visait à protéger leurs intérêts en Ituri.

mée rwandaise, sur ces deux provinces depuis 1998. Cette perspective explique pour une large part le refus de certaines brigades de l'ANC¹¹, majoritairement composées de combattants rwandophones, d'intégrer la nouvelle armée nationale (FARDC¹²) et le déclenchement de la mutinerie de mai/juin 2004, par les éléments les plus radicaux regroupés derrière les officiers tutsi, Jules Mutebutsi et Laurent Nkunda. Malgré une déclaration solennelle de ce dernier, le 9 septembre 2005 en faveur du processus électoral et de l'enrôlement, les combats entre les mutins et les FARDC reprennent le 19 janvier 2006 à Bunagana¹³ et s'étendent les jours suivants à tout le territoire de Rutshuru. Le général Nkunda dispose, au Nord Kivu, d'environ 2 000 combattants provenant des 81^{ème} et 83^{ème} brigades auxquels se joignent les groupes de Mutebutsi et Rukunda, au Sud Kivu, soit un peu plus de 1 000 hommes. Pendant toute la période électorale, ces 3 000 hommes en armes constitueront une menace permanente de déstabilisation des Kivu et pèseront évidemment lourdement sur les différentes phases du processus notamment dans les zones où les FARDC ne sont jamais parvenues à s'imposer.

- **Dans le centre-est du Katanga**, des groupes de combattants Mai-Mai, autrefois armés par Laurent-Désiré Kabila et mécontents du sort qui leur a été fait pendant la Transition, refusent également d'être démobilisés, mènent la guérilla contre les FARDC et harcèlent les populations, entraînant le déplacement de plus de 200 000 personnes dans les territoires de Mitwaba, Ankoro, Bukama, Dubie, Pweto et Malemba-Nkulu, notamment. Les appels alarmants de Monseigneur Fulgence Muteba, évêque de Kilwa, repris, le 2 février 2006, dans une déclaration solennelle de l'ensemble des congrégations religieuses œuvrant au Katanga, décrivent une

10. Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), groupe rebelle créé en 1998 pour s'opposer au régime de Laurent-Désiré Kabila. Le RCD était soutenu militairement par le Rwanda et dirigé par Azarias Ruberwa, Banyamulenge du Sud Kivu. Le RCD-G se transforme en parti politique après la signature des Accords de paix de Sun City et A. Ruberwa deviendra vice-président de la République pendant la période de transition.

11. Armée Nationale Congolaise, branche militaire du RCD-Goma.

12. Forces Armées de la République Démocratique du Congo.

13. C'est également à Bunagana que le M23 a débuté son insurrection contre l'armée nationale en juin 2012.

Violences recensées en Ituri entre janvier et mai 2006¹⁴

	Date	Place	Incident
1	January	Makabo	The administrator of Irumu territory claims that former PUSIC soldiers are being recruited.
2	January-April	Kasenyi, Tchomia Café	Exactions on the population by FARDC.
3	23 January	Garamba Park	8 Guatemalan MONUC soldiers were killed and 5 injured in an ambush in an operation against the LRA. MONUC operations elsewhere in the DRC were subsequently suspended affecting FARDC activities in North and South Kivu.
4	February	Sofa	Local authorities complain of rising insecurity due to FNI/FRPI soldiers recruited for MRC.
5	3 February	Seke	FARDC reports incursions by UPDF and SPLA.
6	3 March	Tcheyi	Offensive against militias is called off after FARDC troops mutinied. MONUC and FARDC forces, supported by helicopters and mortars, fight to retake the town from militia.
7	7 March	Nioka	Attack on FARDC post, 3 soldiers reported killed and 5 wounded. Forces believed to be associated with Peter Karim.
8	13 March	Bagoro	FARDC forces repel an attack by FNI fighters, killing 13 militiamen and capturing two others as a strategic crossroads near Bogoro that governs access to Lake Albert Bunia and Tcheyi Zone. 10 000 local villagers were estimated to have fled into the surrounding bush. The militiamen killed a chief of post in Nombe south of Bogoro.
9	20 March	Bunia	A Military court sentenced Captain Blaise Bongi Masamba to life imprisonment. According to the dossier, he ordered the execution of five students and pillaged civilian property in Tchekele (Irumu) on the 24 th of October during a military operation.
10	22 March	Katoto	Village attacked by militiamen thought to be linked to the MRC. The militia withdrew afterwards as FARDC forces, supported by Pakistani peacekeepers, approached the village.
11	8 April	Ndo Okebo	An attack carried out by Lendu elements against the village, the Nepalese battalion dispatched a patrol to stabilize the situation.
12	8 to 11 April	Nyamavi	Bangladeshi peacekeepers carried out a cordon-and-search operation in the regions of Nyamavi, Fitchama and Boa. Near Nyamavi, militiamen fled in the face of MONUC soldiers, leaving behind 2 AK-47 assault rifles with magazines and ammunitions.
13	13 April	Kahajana/Bule	Blue Helmets and FARDC troops on patrol came under fire, near Kahajana. Outnumbered, the militiamen fled before they could be captured. In the east of Djugu territory, on 18 April, groups aligned to Peter Karim and Mathieu launched attacks on FARDC positions at Bule and Nioka. Later in the day, two platoons from the Nepalese battalion and some 40 FARDC troops recaptured Bule. MONUC troops remained at Bule during the night of 18/19 April to secure the location.
14	28 April	Aba	Forces, allegedly Ugandan soldiers, fought FARDC troops as they sought to engage LRA rebels taking refuge in the area. MONUC has reported that UPDF armoured units are operating in the Garamba park area.
15	28 May	Tsupu	1 Nepalese Peacekeeper is killed in a firefight with a local militia, 3 more were wounded and 7 were taken hostage.

14. Forum on Early Warning and Early Response (FEWER-Africa) 2006.

situation de chaos généralisé dont sont solidairement responsables, les Mai-Mai de « Gédéon¹⁵ » et les soldats oubliés de la 6^{ème} région militaire¹⁶.

Malgré l'omniprésence de cette violence politique en Ituri, dans les Kivu et au Katanga, les citoyens de ces régions vont, paradoxalement, s'inscrire en masse sur les listes électorales. Certes, le lancement, de la campagne d'enregistrement des électeurs, le 20 juin 2005, va ajouter des violences à motivation électorale à une situation sécuritaire déjà précaire, mais sans parvenir à convaincre les Congolais de boycotter les bureaux d'enrôlement de la Commission électorale indépendante (CEI), comme le leur demandait le principal parti d'opposition UDPS (sigle) d'Etienne Tshisekedi.

L'absence de conflits ouverts lors du scrutin de 2011

En 2011, le conflit s'est éloigné, l'activité des groupes armés s'est considérablement réduite et le pays connaît une situation sécuritaire bien meilleure qu'en 2006, même si toute violence politique n'a pas disparu.

- Les Kivu restent une zone très instable où les combats entre le CNDP¹⁷ du général L. Nkunda et les FARDC ont repris autour de la ville de Sake (Nord Kivu) dès la fin novembre 2007. Malgré la tenue de la Conférence des Kivu de janvier 2008 et l'accord secret conclu en mars 2009 entre le président Kabila et le général dissident, aucun problème de fond n'est réglé et les affrontements peuvent reprendre à n'importe quel moment, comme l'avenir, malheureusement, le démontrera.
- Le Bas-Congo est également secoué par des affrontements violents depuis les protestations du BDK¹⁸ contre les élections

15. Kyungu Matanga alias « Gédéon », seigneur de guerre à l'allure de guerrier traditionnel qui a sévi dans le centre du Katanga jusqu'à sa reddition le 12 mai 2006 à la MONUC à Mitwaba. Jugé par un tribunal militaire, il sera condamné à la prison à vie et incarcéré à la prison de Lubumbashi dont il s'évadera le 7 septembre 2011 avec 967 autres prisonniers. Converti à la cause de l'Indépendance du Katanga, il a repris la guérilla contre les autorités ainsi que ses exactions contre la population en 2012.

16. La sixième région militaire couvre la province du Katanga, fief du Président de la République. Pour des raisons politiques et de loyauté, les unités qui y étaient affectées quelquefois depuis l'arrivée de Kabila père au pouvoir, n'ont pas été mutées ou réaffectées. Cette présence prolongée dans les mêmes zones, généralement sans soutien de l'état-major, les a contraintes à vivre sur le terrain et à piller la population locale.

17. Congrès National pour la Défense du Peuple, mouvement politique créé par L. Nkunda en 2006.

18. Bundu dia Kongo est une secte religieuse comparable

entachées de corruption du gouverneur de la Province et la répression sanglante menée en janvier 2007 et février-mars 2008, par la Police nationale, contre les membres de la secte.

En février 2011, un commando de rebelles se réclamant de l'Armée de Résistance Populaire (ARP) du général Faustin Munene¹⁹ mène plusieurs coups de main à Mbandaka (Equateur), Kikwit (Bandundu) et même à Kinshasa où il attaque une résidence du président Kabila.

Ces incidents constituent certes une préoccupation à l'approche des élections de 2011, mais ne permettent pas de qualifier la situation sécuritaire de dangereuse ou de violente. D'ailleurs, ni la Mission d'observation de l'UE, ni la Fondation Carter ne s'y attardent dans leurs rapports d'observation, mais insistent plutôt sur les « tensions liées à l'augmentation des violations des droits humains ». Il semble, en effet, que l'environnement sécuritaire des élections de 2011 soit surtout marqué par un recul dangereux des libertés et un repli démocratique symbolisés à la fois par l'assassinat de Floribert Chebeya le 2 juin 2010 et la réforme constitutionnelle controversée de janvier 2011²⁰.

Contexte sécuritaire et résilience électorale

Cette description de la situation sécuritaire prévalant à la veille des deux cycles électoraux nous autorise une première conclusion sur le lien entre insécurité et perception par les citoyens de l'opportunité électorale. On pourrait de prime abord penser que la dégradation sécuritaire est un frein au processus électoral : ce n'est pas le cas en RD. Les élections de 2006 sont mieux « accueillies » que celles de 2011, alors même que les violences politiques sont plus délétères.

à l'église Kimbanguiste, transformée en parti politique et dirigée par Mwanda Nsemi, lui-même élu député en 2006. Selon un rapport de *Human Rights Watch*, la répression aurait causé la mort de 104 personnes en 2007 et plus de 200 en 2008.

19. Général originaire du Bandundu, neveu de Pierre Mulele, exilé en Angola sous Mobutu. Il rentre en RDC en 1997 avec L-D. Kabila. Chancelier des ordres nationaux, il tombe en disgrâce en 2009 et sa résidence de Kinshasa est attaquée à plusieurs reprises. Réfugié à Brazzaville en 2010, il fonde l'ARP et dénonce le « régime d'occupation » de J. Kabila.

20. L'assassinat dans les locaux de la Police de Floribert Chebeya, président de l'ONG « la Voix des sans Voix » et porte-parole des défenseurs des droits humains pendant de longues années, a été interprété par l'opposition politique et une partie de la société civile comme une accentuation de l'autoritarisme du pouvoir annonçant une répression renforcée pendant la période électorale.

En 2006, l'élection n'est pas vécue comme la cause ou l'origine des violences, mais bien comme une chance pour le pays de sortir du conflit.

En effet, en 2006, dans la majeure partie de l'Est du pays, la violence politique résultant de l'activité de la rébellion et de la présence des groupes armés, est une constante depuis dix ans. Les événements violents liés au démarrage de la période électorale ne marquent pas une escalade significative et ne sont pas vécus par les populations comme une aggravation de la situation. Dans ces régions sensibles, comme dans l'ensemble de la RDC, l'état d'esprit et l'attitude des gens vis-à-vis des élections restent extrêmement positifs. Pour les citoyens congolais, aller voter est une façon de mettre fin à la guerre, une manière d'obtenir enfin un document officiel d'identité et accessoirement, une opportunité de choisir un leader au pays.

La violence électorale n'est, pour eux, que le témoignage supplémentaire et banal de l'existence d'une violence généralisée dans laquelle le pays vit depuis dix ans. Les élections sont un outil pour y mettre un terme. De plus, la mobilisation de la communauté internationale, son intervention militaire et son soutien actif au processus électoral sont interprétés comme des facteurs encourageants qui redonnent confiance et laissent entrevoir une sortie de crise. La violence électorale n'est qu'un épiphénomène de l'état violent du pays, elle est interprétée comme une sorte de continuation de la violence pendant une période électorale, elle n'est pas dissuasive comme le montreront les taux élevés d'enrôlement et de participation.

Inversement, en 2011, même si le contexte général est moins violent, les élections vont être un moment de radicalisation des discours et des comportements. Dans une société politique bloquée, marquée par un fort recul démocratique, les élections ne sont pas le moment apaisé du choix mais bien celui de l'affrontement et de la revanche.

En effet, en 2011, la situation sécuritaire est pratiquement celle d'une élection africaine « normale » ; les enjeux paraissent moins essentiels qu'en 2006. Il ne s'agit plus de dire « non à la guerre », mais de revendiquer les dividendes de la paix, la question sociale est devenue centrale. La perte de crédit du Président Kabila, l'entrée en lice de l'opposant historique Tshisekedi, la moindre implication de la communauté internationale dans l'organisation et le financement des élections en font une confrontation presque

banale. Pourtant, il convient de souligner que le contexte politique est, quant à lui, particulièrement périlleux. En effet, à la différence de 2006, les acteurs politiques ne sont d'accord sur rien. Le nouveau mode de scrutin présidentiel, la composition de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), l'état du fichier électoral, notamment, créent des lignes de fracture que le déroulement chaotique des différentes phases de l'élection viendra creuser, instaurant des conditions propices aux affrontements et aux violences pendant la période électorale. Comme dans de nombreux pays africains où le président sortant est candidat à sa propre reconduction, on retrouve, à l'occasion de ces élections congolaises de 2011, les ingrédients qui produisent souvent à la fois violences et fraudes électorales, à savoir, d'un côté un contrôle du pouvoir sur la machine électorale et sur les institutions sécuritaires, de l'autre une opposition divisée et sans réelle stratégie.

Analyse des violences électorales de 2006 et de 2011

Le soutien des populations au scrutin, par-delà les lourdes violences en 2006

Les élections de 2006 ont connu, au premier comme au second tour, de nombreux épisodes de violence qui n'ont épargné aucune province ou grande ville du pays. Cette violence s'est exprimée de multiples manières, parmi lesquelles :

- Les discours haineux à l'encontre des candidats présidentiels, surtout dans les médias privés : « Kabila-le-Rwandais²¹ », « Bemba-le cannibale²² » ;
- Les entraves aux libertés des candidats de battre campagne comme l'arrestation par la Police nationale et l'expulsion illégale de l'équipe de protection du candidat Kasha-la²³, venue d'Afrique du Sud ;
- La mise à sac des locaux de la Haute Autorité des Médias à Kinshasa, le 27 juillet, par des manifestants favorables à J.-P. Bemba ;

21. A l'instar de ce qui se passait en Côte d'Ivoire, le thème de la « congolité » a été largement utilisé par l'opposition qui visait, sans le dire, le président Kabila dont elle mettait en doute, à la fois, sa filiation avec L.-D. Kabila et sa nationalité congolaise.

22. La majorité faisait allusion à l'opération « Effacer le tableau » menée en 2003 par les combattants de J.-P. Bemba à Mambasa (Ituri) à l'occasion de laquelle, auraient été commis des actes de cannibalisme sur des populations pygmées.

23. Candidat surprise du 1^{er} tour, ce professeur de médecine formé et résidant aux Etats-Unis a subi de la part des différents services de l'Etat toutes sortes de brimades qui ont entravé sa campagne.

- L'incendie, à Kinshasa, des chaînes de télévision CCTV et CKTV ainsi que de la radio Liberté appartenant à J.-P. Bemba, le 18 septembre ;
- Les attaques ciblées, contre Nzanga Mobutu en Equateur et contre le pasteur Ngoy²⁴ à Kinshasa les 19 et 26 octobre ;
- L'incendie partiel du siège de la Cour Suprême de Justice le 21 novembre ;
- Les incidents violents et récurrents entre partisans de la majorité présidentielle et de l'opposition à Mweka, fief très contesté du Kasai Occidental et à Lodja, capitale du Sankuru (Kasai oriental).

Toutefois, ce sont les affrontements armés des 20, 21 et 22 août, en plein centre de la capitale Kinshasa, entre les Unités de sécurité du vice-président J.-P. Bemba et la Garde Républicaine chargée de la protection du président Kabila qui sont unanimement retenues par les medias et les observateurs comme symboliques des violences ayant entaché le processus électoral de 2006. Plusieurs éléments en font, en effet, un épisode particulièrement marquant :

- Tout d'abord, le nombre d'hommes et l'importance du matériel engagés dans ces combats : deux bataillons d'infanterie renforcés, soit 1 400 combattants et une colonne d'appui de 6 engins blindés du côté de la Garde républicaine, un bataillon d'infanterie (500 hommes) équipé d'armes lourdes du côté de J.-P. Bemba ;
- Les cibles visées par ces attaques : les bureaux de la Primature, le Palais national et la résidence du vice-président Bemba où se trouvaient réunis les ambassadeurs du CIAT qui resteront « prisonniers » des combats entre 15h et 21h, le 21 août ;
- Les incidents se déroulent paradoxalement dans une capitale particulièrement sécurisée puisque y sont déployés à la fois les éléments de la Force de la MONUC et le millier d'hommes de l'EUFOR ;
- La lourdeur du bilan de ces combats : officiellement une trentaine de morts, officieusement, sans doute plus du double.

La lecture du déroulement des événements tel que retracé par la commission mixte d'enquête mise en place sous les auspices de la MONUC est très instructive pour comprendre les motivations des protagonistes et les logiques qui sont à l'œu-

vre dans ces violences, mais aussi pour expliquer pourquoi ces trois journées de grande violence ne sont pas parvenues à anéantir le processus électoral.

Le 20 août 2006, les résultats du premier tour de la présidentielle doivent être rendus publics par la CEI vers 14h00²⁵, mais ils sont déjà connus de plusieurs candidats dont le président sortant. Alors que la majorité des observateurs et notamment les grandes missions diplomatiques sur place avaient prédit à Joseph Kabila une victoire dès le premier tour, il s'avère qu'un second tour sera nécessaire. La tension dans le camp de la majorité présidentielle est à son comble, car elle craint une mobilisation de l'opposition au second tour autour du slogan déjà lancé dans les medias : « TSK-Tout sauf Kabila ». Les incidents débutent vers 15h00 autour de la télévision privée CCTV appartenant à J.-P. Bemba qui a cristallisé, au cours de la première partie de la campagne, les ressentiments du camp présidentiel. Même si la PIR (Police d'Intervention Rapide) est impliquée au tout début des incidents, les forces qui s'affrontent, sont, des deux côtés, des milices puisque les Unités de sécurité du vice-président Bemba sont le reliquat de la force militaire du MLC²⁶, tandis que la Garde Républicaine est l'héritière directe de l'ancien GSSP (Groupe Spécial de Sécurité Présidentielle), une garde prétorienne majoritairement composée et encadrée par des Katangais. L'attente fiévreuse de résultats qui déçoivent ou enflamment, la volonté de contrôler par la force les medias de l'adversaire, l'utilisation de milices en l'absence de forces de sécurité républicaines et impartiales sont autant de processus que l'on retrouve dans des situations de post-conflit et qui portent en eux les germes de la violence électorale.

Pour autant, le processus électoral sera sauvé. La présence dans Kinshasa de près de 2 000 hommes appartenant aux Nations Unies et à l'Union européenne n'a pas entamé la détermination des protagonistes à en découdre par les armes. Toutefois, ces forces sont parvenues à circonscrire les combats, notamment en intervenant pour porter secours aux ambassadeurs du CIAT immobilisés dans les sous-sols de la résidence du vice-président Bemba et en interposant très rapidement leurs propres blindés entre les combattants des deux camps.

Au lendemain de ces combats, J.-P. Bemba dont les bureaux et la résidence ont été attaqués et

24. Katangais d'origine, ce Pasteur de l'Eglise du Réveil était au second tour le porte-parole et le responsable au Katanga de la campagne de l'UpN (Union pour la Nation) qui regroupait les partis de l'opposition favorables à J.-P. Bemba.

25. Les résultats ne seront finalement annoncés à la RTNC que vers 23h00.

26. Mouvement de Libération du Congo, rébellion armée créée par J.-P. Bemba en 1998 avec le soutien ougandais dans le nord de la RDC.

dont l'hélicoptère a été détruit, considère qu'on a tenté de l'assassiner et veut renoncer à participer au deuxième tour. Son refus qui entraînerait la rupture du processus électoral, déclenche une période d'intense médiation et d'actions diplomatiques menées par les ambassadeurs des États-Unis et des principaux pays européens ainsi que par les plus hauts responsables des Nations Unies. La MONUC crée immédiatement une commission mixte pour examiner les événements des 20-22 août et pour mettre en place des mesures permettant de réduire les risques d'affrontements dans la capitale. Un « acte d'engagement pour une ville-province de Kinshasa sans armes » est signé par les représentants des deux candidats du second tour, le 23 septembre. Pendant ce temps, les ambassadeurs défilent à la résidence de J.-P. Bemba pour le convaincre d'accepter de faire campagne et de sauver le processus électoral et sa crédibilité. De New York, les responsables de la Division des Opérations de Maintien de la Paix, anxieux devant la tournure prise par les événements après une nouvelle attaque contre les télévisions et la radio de J.-P. Bemba, le 18 septembre, exhortent le Représentant Spécial, William Swing, à intervenir pour rétablir un peu d'équilibre dans la campagne du second tour qui doit débiter le 13 octobre.

Finalement, J.-P. Bemba accepte de rester dans la course, mais n'effectuera aucun déplacement en province et ne tiendra aucun meeting, comptant sur le face à face télévisé avec J. Kabila prévu par la loi électorale pour mobiliser ses électeurs. Celui-ci n'aura finalement jamais lieu.

À côté de ces multiples interventions « étrangères » qui ont indéniablement contribué à sauver un processus mis en danger par la violence électorale, il convient de souligner la donnée essentielle de ces trois journées, à savoir le discernement et la retenue des habitants de Kinshasa qui se sont totalement tenus à l'écart des combats. À aucun moment les Kinois n'ont manifesté violemment leur soutien envers l'un ou l'autre des protagonistes. En dépit d'un vote très favorable à J.-P. Bemba dans la capitale²⁷, ses habitants sont restés spectateurs des affrontements qui se déroulaient sous leurs yeux. La forte coupure du pays entre l'est pro-Kabila et l'ouest acquis à l'opposition, n'a entraîné dans Kinshasa aucune action violente contre les habitants swahiliphones ou originaires des provinces de l'est, comme beaucoup d'observateurs le redoutaient. Les débordements qui avaient eu lieu lors des meetings organisés à la veille du scrutin dans la capitale ne se sont pas répétés ; les Ki-

noises et les Kinois, comme le reste de la population congolaise, continuaient de voir dans ces élections le seul moyen de mettre un terme au conflit et aux exactions des « hommes en armes » ; ils condamnaient clairement tout nouveau recours à la force.

Enfin, il convient de reconnaître avec les missions d'observations électorales présentes, que la CEI, fortement encadrée et quotidiennement « briefée » par la Division électorale de la MONUC et par ses partenaires techniques et financiers, va apporter des améliorations substantielles tant au déroulement technique du processus électoral qu'à sa communication en direction du grand public. Au lendemain des affrontements de Kinshasa, la direction de la CEI maintiendra le 29 octobre comme date du second tour, malgré l'insistance du camp présidentiel, que la longueur de la période séparant les deux tours inquiète au plus haut point²⁸. Cette détermination et le rôle modérateur joué lors de l'établissement des résultats du second tour ont sans nul doute empêché de nouvelles violences²⁹ et permis au processus électoral d'aller à son terme.

Ainsi, les fortes interventions de la communauté internationale, la détermination citoyenne des habitants de Kinshasa et au-delà de l'ensemble de la population congolaise et les efforts de la CEI pour rendre le processus électoral plus transparent et plus rigoureux ont été les éléments déterminants de la tenue des élections de 2006. Les très graves violences électorales qui ont marqué ce cycle électoral n'ont finalement jamais débouché sur un dérapage sécuritaire à grande échelle malgré un environnement et une histoire récente qui auraient pu y concourir. Quoiqu'entachés d'épisodes particulièrement violents et meurtriers, les élections de 2006 et leurs résultats furent acceptés par une large majorité de Congolais.

28. Joseph Kabila appellera au téléphone le Secrétaire général des Nations Unies en déplacement à Doha, le 1^{er} septembre, pour lui demander d'intervenir afin que le second tour soit organisé dans les 15 jours, conformément à la Constitution, et non pas le 29 octobre, date fixée par la CEI après consultation de toutes les parties. M. Kofi Annan restera insensible à ces pressions.

29. Il est important toutefois de rappeler que le « relâchement » de la CENI et une moindre implication de la communauté internationale dans les élections indirectes des gouverneurs et des sénateurs entraîneront des contestations parfois violentes et une répression sanglante de la part du pouvoir, comme au Bas Congo où Human Rights Watch dénombrera 104 morts en janvier 2007, puis plus de 200 à l'occasion d'une opération de police contre le Bundu dia Kongo (BDK) en février-mars 2008.

27. Au 1^{er} tour, J.-P. Bemba a recueilli 49,07 % des voix, Joseph Kabila 14,73 %.

Violences et désaffection électorales en 2011

Les élections de novembre 2011 ont, elles aussi, été marquées par de nombreux incidents violents, d'un degré de gravité variable, qui ont été largement rapportés par la presse, les ONG et les missions d'observation déployées dans le pays à cette occasion. Citons à titre d'exemples :

- Le 28 octobre, premier jour de la campagne, à Mbuji-Mayi (Kasaï oriental), une jeune fille est tuée par des tirs de la police à l'occasion d'une manifestation de l'UDPS ;
- Le 6 novembre 2011, à Goma (Nord Kivu), monsieur Fabrice Masumbuko, un musicien traditionnel, proche de monsieur Vital Kamerhe, candidat à l'élection présidentielle, a été enlevé et torturé par des militaires ; cet enlèvement est suivi de plusieurs jours de manifestations violentes ;
- Le 14 novembre, « l'Observatoire des manifestations publiques » annonce dans un communiqué que « la violence électorale croissante fait peser un risque sérieux sur le déroulement des élections » ;
- Le 22 novembre, assassinat à Kinshasa de Marius Gangale, député provincial du parti MLC ;
- Au cours de la dernière semaine de novembre 2011, Human Right Watch recense 18 morts et plus de 100 blessés à l'occasion de manifestations ou d'incidents liés aux élections ;
- L'ASADHO³⁰, quant à elle, signale 28 cas de violences graves au Kasaï oriental et 7 au Katanga pendant la campagne électorale ;
- Le 28 novembre, jour du vote, la BBC rapporte que des hommes armés ont, à 3h00 du matin, attaqué huit véhicules chargés de matériel électoral à Lubumbashi (Katanga). Plus tard dans la journée, la presse fait état d'incursion d'hommes en armes dans plusieurs bureaux de vote de la ville, causant la mort de deux policiers et d'une électrice ;
- Le Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits Humains et les Libertés fondamentales (BCNUDH) confirme, dans son second rapport, qu'entre le 26 novembre et le 25 décembre 2011, 33 personnes ont été tuées et 83 autres blessées, tandis que 265 civils étaient illégalement détenus.

Ces violences revêtent certaines particularités qui méritent d'être relevées.

Tout d'abord, les plus graves d'entre elles sont généralement dues aux **forces de sécurité** (Police nationale, Garde Républicaine, Agence Nationale de Renseignement). Human Rights Watch rapporte ainsi les événements du 26 novembre, dernier jour de la campagne électorale, à Kinshasa : « *Des partisans du parti d'opposition Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) s'étaient regroupés à l'aéroport de Kinshasa afin d'accompagner leur leader, Etienne Tshisekedi, à une manifestation électorale. Juste en face d'eux, des partisans de Joseph Kabila, le président en exercice, attendaient également l'arrivée de leur candidat. La police a tenté de contrôler les tensions entre les deux groupes en tirant des gaz lacrymogènes sur la foule des partisans de l'UDPS. Lorsque le convoi présidentiel est arrivé avec la Garde républicaine pour escorter Kabila jusqu'en ville, quelques soldats ont tiré en l'air tandis que d'autres tiraient directement sur la foule des partisans de l'opposition. Au moins 12 personnes – des partisans de l'opposition ainsi que des individus qui se trouvaient sur place – ont été tuées par balles, et 41 autres personnes ont été blessées par balles au cours des violences à l'aéroport³¹. Les soldats ont tiré sans discernement sur des groupes de partisans de l'opposition tout au long du trajet* ».

Autre caractéristique de ces violences, elles ont très souvent ciblé **les médias et les journalistes** qui ont été l'objet de violences répétées tout au long du processus électoral. Avant, pendant et après le scrutin, les menaces anonymes et les agressions physiques de journalistes, les incendies des locaux de télévision et de radio, les arrestations arbitraires de cameramen se sont multipliés, créant au fil des jours un climat de plus en plus tendu au sein de la profession. Les interventions tardives et disproportionnées du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CESAC) ont contribué à dégrader encore un peu plus cet environnement où l'intimidation et l'autocensure sont devenues la règle. Kinshasa et le Kasaï oriental, deux provinces où le principal candidat de l'opposition, Etienne Tshisekedi, devait réaliser le plein de ses voix pour avoir une chance de l'emporter ont été les plus concernées par ces harcèlements visant les médias (cf. annexe 2 : liste des incidents recen-

30. Association Africaine des droits de l'Homme.

31. Cet épisode a fait l'objet d'un communiqué spécifique de la MOE de l'Union Européenne (cf. annexe 1).

sés par la Mission européenne d'observation).

Enfin, le fait qu'en Equateur, au Bas-Congo, à Kinshasa, au Kasai occidental, au Nord et au Sud Kivu et en Province orientale³², notamment, les **gouverneurs de province** en exercice aient été candidats à la députation nationale et quelquefois, de surcroît, les leaders de campagne de la Majorité Présidentielle, a été à l'origine de contestations ayant souvent dégénéré en violences. Le cas de l'Equateur est exemplaire, jusqu'à la caricature, d'une situation où un candidat a utilisé à des fins de campagne tous les moyens que lui procure sa fonction, créant l'exaspération de nombreux citoyens et n'hésitant pas, lui-même, à faire usage de la force en cas de protestations ou de « mauvais » résultats.

En définitive, c'est dans les stratégies mises en œuvre par les principaux candidats et les coalitions politiques majeures ainsi que dans l'incurie de la CENI que l'on trouve les principaux éléments d'explication de ces violences électorales de 2011.

Du côté de la **Majorité Présidentielle (MP)**, le discours des leaders est très tôt essentiellement dirigé vers la dénonciation du « complot de l'opposition qui veut entraver l'élection et en contester les résultats ». L'interview calamiteuse donnée par Etienne Tshisekedi, le 7 novembre, où il déclare sur RLTV : *« Nos frères et sœurs qui sont au Katanga doivent savoir qu'ils constituent la majorité et refuser qu'une minorité ou encore un fou ou un étranger prenne leur place. Ils doivent se défendre et même poursuivre ceux qui les provoquent jusque dans leurs derniers retranchements. Donc vous qui êtes majoritaires, arrêtez de vous plaindre. Je profite de cette occasion pour dire quelque chose sur les personnes qui sont détenues en prison : je donne 48 heures pour que le pouvoir les libère. S'ils ne sont pas libérés, je demande aux populations de Kinshasa, Kananga, Mbuji Mayi et Lubumbashi de se mobiliser, ce mardi, pour attaquer les prisons et obtenir leur libération. Faites de même avec les militaires et les policiers, s'ils vous provoquent. Défendez-vous et pourchassez-les jusque dans leurs camps pour les corriger même devant les familles »*³³ vient, à l'évidence, confirmer le diagnostic du camp présidentiel.

Après ce discours du 7 novembre, la majorité durcit encore, sur les chaînes privées, ses attaques contre l'opposition en général, en parlant

de « complot insurrectionnel », tandis que le porte-parole du chef de l'Etat, Lambert Mende, qualifie Etienne Tshisekedi de « danger pour la stabilité du pays ». Le pouvoir donne l'impression de vouloir les élections, mais aussi celle d'être prêt à prendre le risque d'une organisation très imparfaite et contestable du scrutin. La MP est convaincue que l'organisation et les résultats de l'élection seront de toute façon contestés, mais qu'elle dispose des moyens de coercition (Police, Garde Républicaine, armée) pour faire face à la contestation³⁴. La logique à l'œuvre n'est pas celle de préparer des élections irréprochables, de convaincre les électeurs et d'attendre le verdict des urnes, mais de se préparer à une confrontation. On prend à témoin les partenaires internationaux et on tente de les convaincre que l'on fait tout ce qui est possible pour aller aux élections, mais que l'opposition, incapable de s'unir et de faire campagne, refuse de jouer le jeu démocratique.

Du côté de l'UDPS, la logique n'est pas non plus « électorale ». Dans ce parti qui, depuis 1996, a sans cesse refusé de prendre les armes ou de se joindre à une quelconque rébellion, mais au sein duquel les militants sont encore appelés des « combattants », il semble que le souvenir des immenses marches populaires des années 1990 contre le pouvoir mobutiste soit toujours très vivant et que l'exemple des récentes révoltes arabes l'ait encore ravivé. Dès lors, pour l'UDPS, quel que soit le scénario préparé par le pouvoir à l'occasion de ces élections, ce sera aux masses de dire leur mot et de porter le candidat Tshisekedi au pouvoir. L'idée d'un « grand soir » continue de hanter le parti ; son affiche de campagne où l'on distingue l'effigie de Tshisekedi sur fond de foule en marche est révélatrice des sentiments qui dominent dans ses rangs. Cet état d'esprit est entretenu par les dirigeants, y compris le candidat Tshisekedi.

Ces analyses et surenchères verbales ont largement contribué à dégrader le climat entourant ces élections de 2011 et seront à l'origine des affrontements violents qui les terniront, à Kinshasa, mais aussi dans plusieurs grandes villes du pays.

Malheureusement, les **insuffisances et la partialité de la CENI** qui engendreront, à chaque étape de la préparation technique et de l'exécution du processus électoral, des controverses et des désaccords ne feront qu'ajouter la suspicion

32. Jean-Claude Baende, Simon Mbatshi, André Kimbuta, Trésor Kapuku, Julien Paluku, Marcelin Chisambo et Menard Autai.

33. L'interview a été donnée en lingala - il s'agit donc d'une traduction - sur la radio de l'opposition RLTV à partir de Johannesburg (RSA).

34. Une partie de la communauté internationale n'était pas loin de partager cette analyse et de s'en satisfaire, notamment la MONUSCO dont le chef semblait avoir fait le pari d'une contestation populaire limitée et d'une répression prévisible d'un niveau de violence « acceptable ».

à ce climat général déjà lourd de violences potentielles. Le refus de la CENI de solder, dans la concertation, le contentieux relatif à l'enregistrement des électeurs, la publication tardive des listes, la localisation imprécise des bureaux de vote, l'imbroglie ayant présidé à la désignation des témoins, le manque de bulletins présidentiels dans certains bureaux, l'absence de transparence dans la procédure de publication des résultats, auront bien souvent raison de la patience des électeurs que tous les partis appelaient d'ailleurs plutôt à la vigilance et à la mobilisation qu'au calme. Les tentatives de fraudes, réelles ou quelquefois présumées, ont presque toujours déclenché des réactions violentes des personnes présentes et ont généralement été suivies de représailles musclées des forces de l'ordre.

L'impossible construction d'une véritable opposition parlementaire après le départ en exil de J.-P. Bemba, en mars 2007³⁵ et le mépris du camp présidentiel pour une opposition à laquelle on ne reconnaît aucun rôle réel dans la construction de la troisième République, ont abouti à ce que l'UDPS, puis par amalgame, l'ensemble des partis d'opposition, soit présentés comme un conglomerat de mouvements « subversifs et déstabilisateurs » qu'il convient de combattre par la force, si nécessaire.

La conception autoritaire du pouvoir affichée par le président Kabila dès sa prestation de serment du 6 décembre 2006, conjuguée à une détention exclusive de la force publique et à un accès privilégié à l'argent public et privé, ont généré, au fil des années, chez les responsables du camp présidentiel, un sentiment de toute-puissance. Tout semble indiquer qu'encouragé par une certaine complaisance de la communauté internationale, le pouvoir se soit senti libre de recourir à la violence, à sa guise, à l'occasion de ces élections.

Les Institutions chargées de gérer le processus électoral ou de l'encadrer (CENI, CESAC, CSJ) n'ont à aucun moment fait preuve d'une compétence et d'une impartialité suffisantes pour réduire les violences ou y mettre un terme, bien au contraire.

La baisse de 11,70 % de la participation entre 2006 et 2011³⁶, atteste d'une moindre

mobilisation de la population congolaise, mais également d'une perception différente des enjeux. Alors qu'il s'agissait, en 2011, de confirmer la marche vers la démocratie engagée en 2006, les partis politiques ont transformé ces élections en un combat navrant entre politiciens avides de pouvoir et de privilèges³⁷. L'étouffement rapide de toute contestation par un large déploiement des forces de l'ordre, au lendemain de la publication des résultats, y compris dans Kinshasa où l'opposant E. Tshisekedi avait recueilli 64 % des voix, prouve que cette « gestion violente » du processus électoral par le pouvoir s'est avérée payante, mais aussi que l'opposition n'a jamais été en mesure de mobiliser en profondeur en faveur d'une alternance.

Ce schéma qui diffère profondément de celui de 2006, nous ramène en fait aux situations que vivent la majorité des pays d'Afrique centrale à l'occasion de la tenue d'élections générales³⁸.

Quelques réflexions en guise de conclusion

Il ne fait guère de doute qu'un jugement qui se fonderait d'abord sur une analyse de la **gravité des violences** ayant émaillé ces deux élections, parviendrait à des conclusions contraires. Les élections de 2006 ont, en effet, été beaucoup plus sanglantes que celles de 2011³⁹, de sorte qu'il paraît difficile, dans le cas qui nous intéresse, d'établir un lien de causalité direct entre niveau élevé de violence électorale et élections défectueuses, de même qu'on ne peut pas conclure que des élections avec moins ou peu de violence soient automatiquement acceptées et crédibles. L'absence de violence ou de contestation lors d'une élection peut, de fait, être le signe de la toute-puissance d'un camp et attester simplement de la résignation du camp opposé face à une violence s'exprimant à travers la démonstra-

37. Rappelons que près de 400 partis politiques avaient été enregistrés et que 18 864 candidats étaient en compétition pour 500 sièges de députés à l'Assemblée nationale, soit une augmentation de 94 % par rapport à 2006.

38. La Zambie où l'opposant Michael Sata a succédé à Rupiah Banda en septembre 2011 est le seul exemple contraire dans la région.

39. A eux seuls, les affrontements armés de Kinshasa en août 2006 et mars 2007 totalisent près de 250 morts auxquels s'ajoutent les 104 morts des incidents de janvier 2007 au Bas-Congo. Concernant 2011, HRW a comptabilisé 18 morts au cours des journées du 26 au 28 novembre et 24 morts après la publication des résultats. Le rapport est grossièrement d'un mort en 2011 pour 5 en 2006.

35. Les affrontements des 22 et 23 mars qui opposèrent l'armée et la Garde républicaine d'une part à la garde personnelle de J.-P. Bemba faisant plus de 200 morts dans Kinshasa ont obligé J.-P. Bemba à se réfugier à l'Ambassade d'Afrique du Sud puis au Portugal.

36. La participation au premier tour de 2006 était de 70,51 %, en 2011, elle était de 58,81 %.

tion de force et l'intimidation⁴⁰. Ainsi, l'assassinat de Floribert Chebeya, quoiqu'intervenu plus d'une année avant l'échéance électorale, devrait être incorporé dans la liste des atteintes violentes au processus électoral de 2011, car il continuait, par son « exemplarité », à hanter les esprits et à influencer les comportements des acteurs de l'élection.

Il convient également de s'interroger sur les effets de la **modification constitutionnelle**, à la fois sur la diminution constatée de la violence en 2011 et sur le scepticisme de la population devant les résultats. C'est un fait qu'en supprimant le deuxième tour de l'élection, le pouvoir a considérablement raccourci la durée de la période électorale et évité un face à face de deuxième tour, deux facteurs potentiellement générateurs de violences. Mais, ce faisant, il a aussi donné le sentiment aux électeurs de prendre part à un processus « amputé » par calcul politicien et permis l'élection d'un président minoritaire dans un pays toujours divisé et menacé d'implosion. Sans aller jusqu'à dire que les affrontements qui ont lieu aujourd'hui dans les Kivu auraient pu être évités si les élections de 2011 avaient été plus crédibles, il paraît naturel de questionner la pertinence des arguments avancés pour justifier la modification constitutionnelle, notamment l'évitement de la violence, surtout au vu de la réalité violente du Nord Kivu, aujourd'hui. Vouloir prévenir une violence électorale potentielle n'entraîne apparemment pas nécessairement une réduction de la violence politique, en général.

Le rôle prépondérant joué par les « **forces armées** » dans les violences électorales de 2006/2007 et de 2011, mérite aussi que l'on s'interroge sur la pertinence des politiques de réforme des services de sécurité menées en RDC et, plus généralement, dans les pays sortant d'un conflit. La persistance de milices en plein cœur de Kinshasa en 2007, soit quatre ans après l'accord de paix de Pretoria, l'inexistence de forces de sécurité républicaines en 2011, soit après plus de dix ans de présence, en RDC, d'une imposante Mission onusienne, autorisent, en effet, que l'on questionne les priorités et les calendriers définis par les organismes internationaux et les partenaires étrangers qui soutiennent les processus de paix et qui organisent et financent les élections. Doit-on organiser des élections en l'absence de forces de sécurité restructurées ? Est-il raisonnable de donner systématiquement la priorité à l'organisation des élections au détriment d'autres politiques - réforme du système

judiciaire et lutte contre l'impunité, reprise économique et amélioration de la gouvernance, réconciliation nationale - qui s'attaquent plus efficacement aux racines de la violence sociale et politique et en réduisent plus certainement la survenue ?

Ni en 2006, ni en 2011, les élections n'ont donné lieu à des **affrontements intercommunautaires** de grande ampleur, malgré l'existence de terrains propices à ce type de violences, notamment au Katanga, en Ituri, dans les Kivu, ou même à Kinshasa et ce, malgré la persistance, dans ces régions de milices ethniques toujours actives. Doit-on y voir un effet bénéfique de l'action de la CPI⁴¹, après l'exemple kenyan ? Un sursaut patriotique des Congolais à l'occasion de ces consultations ? Ou la simple constatation par les responsables politiques que la composition démographique de la population ne permettait pas à une ethnie seule ou à une seule région de s'imposer par les urnes ? Même après la suppression du second tour de l'élection, force est de constater que Joseph Kabila n'a pu « gagner » qu'en l'emportant dans trois importantes provinces : le Katanga, le Bandundu et la Province Orientale. Toutefois, ce qui est vrai au niveau national, ne l'est pas au niveau régional ou local. Le critère d'appartenance ethnique reste un des paramètres importants du choix des électeurs congolais et tant que les élections provinciales n'ont pas été organisées, il paraît prématuré de tirer des conclusions définitives sur la réalité actuelle du lien existant entre vote ethnique et violence électorale.

L'analyse des violences électorales de 2011 montre que, dans un nombre important de cas, ce sont les **tentatives de fraudes et la vigilance** mal canalisée de la foule qui en sont les causes. L'absence de confiance dans la CENI et plus largement dans l'administration électorale, les appels répétés des partis politiques à la vigilance et l'instantanéité des informations ou des rumeurs transmises par SMS, produisent un mélange particulièrement favorable au déclenchement de la violence et à sa propagation, notamment le jour du scrutin. L'interruption du service de messagerie téléphonique par SMS décidée par le pouvoir entre le 3 et le 28 décembre sur l'ensemble de la RDC pour « assurer la sécurité des personnes » n'a guère réduit la violence, mais a surtout entravé les échanges d'informations sur les résultats au sein des états-majors des partis. Comment organiser une vigilance citoyenne respectueuse des libertés et de l'ordre public en période électorale ? Faut-il considérer le SMS comme un instrument de transparence électorale ou

40. A l'occasion des dernières élections générales au Zimbabwe (août 2013), le chef de la mission d'observation de la SADC déclarait : « Cette élection a été libre, très libre même. Nous n'avons pas dit qu'elle était honnête ».

41. Cour Pénale Internationale de La Haye.

comme une menace à la tenue d'élections apaisées ? Le problème du rôle des télécommunications en période électorale devrait faire l'objet d'une plus grande attention, surtout dans les pays où l'Etat détient le pouvoir de les interrompre.

Les élections de 2006 et 2011 ayant mis aux prises le même président, Joseph Kabila soutenu par la même majorité et deux oppositions bien différentes, il paraît intéressant de comparer le rôle qu'ont pu jouer **les leaderships des deux camps** dans le déclenchement ou la régulation des violences et de mesurer leur degré respectif de responsabilité dans les incidents survenus. L'opposition de 2006 était majoritairement issue des rebellions armées ; elle ne possédait aucune tradition démocratique et s'appuyait encore sur des reliquats de milices. L'homme qui l'incarnait au second tour, J.-P. Bemba, est un chef de guerre. En face, Joseph Kabila est un général-président, fils d'un président-rebelle assassiné ; il est entouré de généraux⁴², eux-mêmes issus de la rébellion. On ne pouvait guère espérer que l'affrontement électoral entre des leaders possédant ce type de profils restât longtemps non-violent. Les violences constatées ont le plus souvent été la conséquence d'un recours à la force décidé par ces hommes politiques auxquels trois années de transition n'ont pas suffi pour faire leur mue démocratique. Leur responsabilité dans les violences électorales est certes largement engagée, mais la communauté internationale qui a défini le cadre de la transition politique et accepté que les anciens chefs de guerre soient candidats aux élections, en porte également sa part.

L'opposition de 2011, était, quant à elle, majoritairement constituée de partis politiques, anciens (UDPS) ou nouveaux (UNC⁴³), ne possédant aucun passé militaire et revendiquant une approche démocratique du combat politique. Parmi les dix candidats opposés à J. Kabila, seul Mbusa Nyamwisi avait été le chef d'une rébellion. Les deux personnes qui incarnaient l'oppo-

sition en 2011, Etienne Tshisekedi et Vital Kamerhe, quoique possédant des profils et des itinéraires politiques très différents, appartiennent à des familles politiques traditionnelles – le socialisme⁴⁴ et le libéralisme – qui rejettent la violence comme moyen d'action politique. Même si la majorité présidentielle a tenté de présenter E. Tshisekedi comme un « factieux », après son interview controversée du 7 novembre, il faut reconnaître que son parti, l'UDPS, et ses militants ont bien plus souvent été les cibles des violences que leurs instigateurs⁴⁵. Vital Kamerhe, ancien président de l'Assemblée nationale, n'a pas, lui non plus, été épargné par ses anciens camarades de la majorité, notamment quand il a tenté de faire campagne dans leurs fiefs du Bandundu et du Maniema. Il est donc raisonnable de penser que le *leadership* de l'opposition de 2011 a, par rapport à celui de 2006, joué un rôle plutôt modérateur et permis d'éviter de possibles catastrophes sécuritaires. Du côté du pouvoir, on s'était, depuis longtemps, plus employé à mettre en place les outils institutionnels, administratifs et financiers de la victoire que préparé au combat politique. Les affiches électorales de la MP étaient en cela assez révélatrices de l'esprit imprégnant son leadership : pas d'éléments de programme, mais une photo de J. Kabila avec un seul slogan : « Na Rais 100% sûr⁴⁶ » très vite traduit par les militants et le public en : « Sûr à 100 % de la victoire du Chef ». La détermination à rester en place et à ne céder aucun pouce de terrain à l'opposition était totale ; l'emploi des forces de l'ordre, l'utilisation des médias publics et le contrôle de l'administration électorale étaient considérés comme des avantages « normaux » entre les mains de la majorité en place, en application d'une règle du jeu tacite que l'opposition se devait d'accepter, comme c'était le cas dans la plupart des pays africains de la sous-région. ♦

42. Notamment : John Numbi, François Olenga, Dieu-donné Banze, Raus Chalwe.

43. Union pour la Nation Congolaise créée par Vital Kamerhe en 2010.

44. L'UDPS est membre de l'Internationale socialiste et vient d'adhérer à l'Alliance progressiste, plateforme lancée par le SPD allemand.

45. Le communiqué d'Amnesty International du 19 décembre 2011 (Annexe 3) est donné comme un simple exemple.

46. « Avec un Chef sûr à 100 % »

***Les opinions exprimées ici
n'engagent que la responsabilité
de leur auteur.***

Auteur

Gérard Gerold est chercheur associé à la Fondation pour la recherche stratégique.

g.gerold@frstrategie.org

Annexe 1



UNION EUROPEENNE
MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE
République démocratique du Congo 2011



Communiqué de presse

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE UE) déploie les violences qui ont entaché les derniers jours de la campagne électorale

Kinshasa, 27 novembre 2011 – La Mission d'observation électorale de l'Union européenne regrette que les derniers jours de la campagne électorale aient été marqués par plusieurs incidents graves et par des affrontements violents qui ont malheureusement coûté des pertes en vies humaines, notamment à Kinshasa.

La Mission déplore une gestion désordonnée et improvisée des derniers rassemblements de campagne de plusieurs candidats présidentiels par les autorités de la capitale qui ont abouti à restreindre l'expression des opinions et des libertés de réunion et de manifestation. Elle considère l'opération policière menée hier soir à l'aéroport de Ndjili contre le convoi d'un candidat présidentiel et les interpellations qui ont été perpétrées comme de graves entraves au droit de mener campagne et au principe d'égalité qui devrait prévaloir.

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne insiste auprès de tous les acteurs du processus électoral pour que les violences cessent afin que les électeurs et les électrices puissent exercer leur droit de vote en toute sécurité le jour du scrutin.

Pour toute information:

M. Renaud Dewit
Attaché de presse MOE UE - RDC 2011
Mobile: +(243) 97 003 19 07 ou +(243) 81 710 33 07
Email: renaud.dewit@moeue-rdc.eu
Web site: www.moeue-rdc.eu

Mission d'observation électorale de l'Union européenne – République démocratique du Congo 2011
Grand Hôtel Avenue Batetela, 12 Kinshasa Gombe, République démocratique du Congo
Tel: +(243) 81 990 48 46 Website: <http://www.moeue-rdc.eu>

Annexe 2 -Rapport de la Mission d'observation electorale de l'Union europeenne - RDC 2011

FICHE 1. Violations de la liberté d'expression									
DATE	Plaignant	Accusé	Organe qui enregistre les plaintes	Object de la plainte	Base juridique	Mesure	Suivi et verifications (Action du procureur)	Lieux	Analyste medias Commentaires
6/9/11	RLTV	Inconnu	Parquet Général de la République	Incendie	Code Penal Livre II	Détention du journaliste	Enquêtes en cours	Kinshasa	L'AMédias de la MOEUE a eu un entretien avec Basile Opongo, responsable de la RLTV qui a déclaré avoir été victime d'un piège tendu par les partisans du parti présidentiel PPRD.
24/10/11	Inconnu	Roger Lumbala (RLTV) convoqué par le Parquet général de la République pour s'expliquer sur la reprise rapide de ses émissions	Parquet général de la République	Inconnu (invitation)	Code de l'organisation et compétence judiciaire & Code de procédure pénale	Classement sans suite (selon l'avocat de Roger Lumbala) L'avocat a aussi dit qu'il y avait mauvaise rédaction de la date de l'invitation par le Parquet général de la République (lundi 25 octobre 2011)	Clôture de l'affaire	Kinshasa	AMédias constate une possible manipulation politique du Parquet pour tenter d'intimider Roger Lumbala. En sa qualité de député, il ne peut être convoqué par la justice sans autorisation du bureau de l'Assemblée nationale, parce qu'il est bénéficiaire des immunités.
27/10/11	Conseil provincial de sécurité du Kasai oriental	Radio Lisanga TV/ Mbuji-Mayi	Conseil provincial de sécurité du Kasai oriental	Traitement et diffusion partielle de l'information	Code pénal II & Loi sur les modalités d'exercice de la liberté de la presse du 22 juin 1996, Loi sur le CSAC	Avertissement	Avertissement	Mbuji-Mayi (Kasai oriental)	AMédias constate que faute de l'inexistence du CSAC en provinces, le Conseil provincial de sécurité exerce les attributions de CSAC

DATE	Plaignant	Accusé	Organe qui enregistre les plaintes	Object de la plainte	Base juridique	Mesure	Suivi et vérifications (Action du procureur)	Lieux	Analyste medias Commentaires
29/10/11	Pierre Tshishiku, cameraman de RLTV/ Mbuji-Mayi	Police nationale congolaise	Police nationale congolaise	Arrestation et détention du journaliste	Loi sur les modalités d'exercice de la liberté de la presse du 22 juin 1996	Détention du journaliste	Procédure en cours	Mbuji-Mayi (Kasaï oriental)	OLT 12 a rencontré les responsables de RLTV qui confirment l'arrestation du journaliste
31/10/11	Pierre Tshishiku, cameraman de RLTV/ Mbuji-Mayi	Police nationale congolaise	Police nationale congolaise	Arrestation arbitraire du journaliste	Code pénal II & Loi sur les modalités d'exercice de la liberté de la presse du 22 juin 1996	Libération du journaliste	Fin des poursuites	Mbuji-Mayi (Kasaï oriental)	AMedias constate que le journaliste a passé inutilement 48 heures en prison parce que le Chef de la police ne travaille pas le week-end.
6/11/11	Radio Lisanga Télévision RLTV Kinshasa	Téléconsult – Ministère de la Communication et des médias - CSAC	Téléconsult – Ministère de la Communication et des médias – CSAC	Coupure du signal	Loi sur la liberté de la presse de 1996 et la loi sur le CSAC	Interruption des émissions	Le CSAC a suspendu les émissions pour 7 jours	Kinshasa	La Direction de RLTV a écrit au Ministre de la Communication et Médias pour savoir la raison de cette coupure de signal. AMedias a appris à la conférence de presse du CSAC du 8/11/11 que le signal a été coupé par le Ministère de la communication (Voir Note sur mesure CSAC AMedias + Alégal) RLTV n'a pas reçu de notification de la suspension de CSAC.

DATE	Plaignant	Accusé	Organe qui enregistre les plaintes	Object de la plainte	Base juridique	Mesure	Suivi et vérifications (Action du procureur)	Lieux	Analyste medias Commentaires
7/11/11	RLTV Mbuji-Mayi	Agence nationale des renseignements (ANR), OCPT et le représentant local CSAC	Agence nationale des renseignements (ANR), OCPT et le représentant local CSAC	Coupure de signal	Loi sur les modalités d'exercice de la liberté de la presse du 22 juin 1996, loi sur le CSAC	Interruption des émissions et destruction des câbles de la radio RLTV Mbuji-Mayi a décidé d'observer la mesure de CSAC contre RLTV Kinshasa	Procédure en cours	Mbuji-Mayi (Kasaï oriental)	AMedias informé sur une réunion de sécurité qui aurait décidé de fermer ce média. Le représentant de CSAC à Mbuji-Mayi ne s'est pas prononcé sur cette fermeture de radio. A Kinshasa, le CSAC ne s'est pas prononcé sur le cas RLTV Mbuji-Mayi lors de sa conférence de presse le 8/11/11
8/11/11	RLTV Mbuji-Mayi	Agence nationale des renseignements (ANR), OCPT et le représentant local CSAC	Conseil provincial de sécurité	Coupure de signal	Loi sur les modalités d'exercice de la liberté de la presse du 22 juin 1996, loi sur le CSAC	Interruption des émissions et destruction des câbles de la radio RLTV Mbuji-Mayi a décidé d'observer la mesure de CSAC contre RLTV Kinshasa	Procédure en cours (dépôt d'un mémorandum à la Monusco, au gouvernorat)		AMédias constate que le CSAC ne s'est pas prononcé sur le cas de RLTV Mbuji-Mayi lors de sa conférence de presse du 8/11/11. RLTV Mbuji-Mayi compte reprendre ses émissions le 14/11/11
15/11/11	RLTV Kinshasa & RLTV Mbuji-Mayi	CSAC, Ministère de la Communication, Conseil provincial de sécurité	CSAC, Ministère de la Communication, Conseil provincial de sécurité	Coupure de signal au-delà de 7 jours	Directive de CSAC, Loi sur le CSAC et la loi sur la liberté de la presse du 22 juin	Pas de rétablissement de signal à Kinshasa. Alors que RLTV Mbuji-Mayi a décidé reprendre ses émissions	Le rapporteur de CSAC a confirmé la fin de la suspension. A Mbuji-Mayi, il n'y a pas eu de procédure. Cinq policiers assignent les installations de la radio	Kinshasa & Mbuji-Mayi	Les émissions de RLTV Kinshasa n'ont pas repris le 15/11 au matin faute de signal. Pas des explications claires du CSAC. Le signal de RLTV Kinshasa a été rétabli dans la soirée après une manifestation devant RLTV. A Mbuji-Mayi, le Gouverneur accuse RLTV d'avoir incité la population à la violation lors du scrutin et il a promis des poursuites le 2/12/11

DATE	Plaignant	Accusé	Organe qui enregistre les plaintes	Object de la plainte	Base juridique	Mesure	Suivi et vérifications (Action du procureur)	Lieux	Analyste medias Commentaires
23/10/11	Abbé Twite, directeur d'une école de Lubumbashi (Katanga)	Odon Mwamba, journaliste au journal La Grogne	Parquet de grande instance de Lubumbashi	Tentative d'escroquerie et chantage (imputations dommageables) (vérification information)	Code pénal II et Code d'organisation & compétence judiciaire & Code de procédure pénale & Loi sur les modalités d'exercice de la liberté de la presse du 22 juin 1996	Détention dans une prison de Lubumbashi	Procédure en cours	Lubumbashi (Katanga)	Le journaliste est accusé parce qu'il voulait vérifier une information non encore publiée
26/10/11	Abbé Twite	Odon Mwamba, journaliste au journal La Grogne	Parquet de grande instance de Lubumbashi	Tentative d'escroquerie et chantage (vérification information)		Libération du journaliste	Le journaliste doit se présenter au parquet le 28/10/11 pour confrontation avec Abbé Twite	Lubumbashi (Katanga)	Le journaliste a passé trois jours en prison sans raison valable
24/10/11	Kudura Kasongo, directeur général de Congo Media Channel télévision	La Cour d'Appel de Kinshasa-Gombe (Fomeco -Cotex Texaf)	La Cour d'Appel de Kinshasa-Gombe	Déguerpissement irrégulier	Ordonnance-Loi N° 41-672 du 30 décembre 1959 qui limite le taux du loyer Arrêté SC/0182/BGV/1R/CM/99 du 12 octobre 1999 réglementation des baux à loyer Kins-			Kinshasa	AMedias rencontra les policiers trouvés sur place qui ont exhibés une Réquisition de l'huisier de justice et Bulletin de service pour faire exécuter une décision judiciaire datant du 15 octobre 2007 opposant le bailleur et le locataire pour non paiement du loyer.

DATE	Plaignant	Accusé	Organe qui enregistre les plaintes	Object de la plainte	Base juridique	Mesure	Suivi et vérifications (Action du procureur)	Lieux	Analyste medias Commentaires
28/10/11	Le personnel de CMC TV	La Cour d'Appel de Kin	Police nationale congolaise	Marche de protestation contre le déguerpissement avec comme itinéraire le siège de CMC TV au Palais de Justice	La Constitution du 18 février 2006 (liberté de réunion et de manifestation)	Marche dispersée par la police	La marche de protestation a été interrompue par l'intervention de la Police	Kinshasa	La marche a finalement eu lieu et plusieurs autres journalistes de CMC TV ont été tabassés lors de la dispersion de la marche
28/10/11	Guy-Roger Tshitenge de CMC TV	Police nationale	Police nationale congolaise	Arrestation pour avoir participé à la marche de protestation de CMC TV	La Constitution du 18 février 2006 (La liberté de réunion et de manifestation)	Libération du journaliste le même jour	Libération du journaliste et fin de poursuites	Kinshasa	AMedias a appris que plusieurs autres journalistes de CMC TV ont été molestés lors de la dispersion de la marche
28/10/11	Nathalie Kalombo de CMCTV	Police nationale	Police nationale congolaise	Coups et blessures (pour avoir participé à la marche de protestation)	Code pénal congolais & Constitution du 18 février 2006		Aucune procédure enclenchée	Kinshasa	La journaliste a eu des lésions corporelles après la bastonnade policière

DATE	Plaignant	Accusé	Organe qui enregistre les plaintes	Object de la plainte	Base juridique	Mesure	Suivi et vérifications (Action du procureur)	Lieux	Analyste medias Commentaires
3/11/11	CMC TV	Téleconsult	Téleconsult	Coupure de signal	Loi sur les modalités d'exercice de la liberté de la presse du 22 juin 1996 et loi sur le CSAC	Rétablissement du signal le 4/11/11 suivi de plusieurs coupures	Coupure interrompue de signal	Kinshasa	AMédias informé que la société qui gère le signal n'avertit pas CMC TV avant la coupure CMC TV n'émet pas depuis le 6/11/11 Les responsables de Téléconsult ont décidé d'it un non catégorique à Mme Kudura (source:Mme Kudura) AMédias & ADroits humains ont reçu Mme Kudura. Elle a décidé de porter plainte contre T&éleconsult après avoir contacté son avocat. Au 13/11/11, elle n'avait pas encore déposé sa plainte
26/10/11	Mireille Kanzoka & Tania Muelenda de la Radio Okapi	Police nationale congolaise	Police nationale congolaise	Interpellation, menaces et fouille des sacs des journalistes pour confisquer matériel	Loi sur les modalités d'exercice de la liberté de la presse du 22 juin 1996	Les deux journalistes ont été libérées		Kinshasa	La police tentait d'empêcher les journalistes de faire le reportage sur la dispersion violente d'une marche de protestation de l'Ecidé (source: OLPA)
28/10/11	Serge Kayeye, cameraman de Radio Mont Carmel de Mbuji-mayi	Police nationale congolaise	Police nationale congolaise	Arrestation et Tentative de confiscation de matériel	Loi sur les modalités d'exercice de la liberté de la presse du 22 juin 1996	Libération du journaliste	Fin des poursuites	Mbuji-Mayi	AMédias informé que la cassette vidéo de reportage du journaliste a été confisqués (source:OLPA)

DATE	Plaignant	Accusé	Organe qui enregistre les plaintes	Object de la plainte	Base juridique	Mesure	Suivi et vérifications (Action du procureur)	Lieux	Analyste medias Commentaires
31/10/11	John Twendimbadi, Procureur du Parquet de grande instance de Uvira, et Administrateur du territoire d'Uvira	Robert Shemahamba, journaliste Radio Mitumba	Parquet de grande instance d'Uvira	Outrage aux autorités, incitation à la haine	Code pénal II & Loi sur les modalités d'exercice de la liberté de la presse du 22 juin 1996	Mandat de comparution délivré par le parquet	Procédure en cours	Uvira (Sud Kivu)	Le journaliste ne s'est pas présenté au Parquet. Il a délégué son avocat, le 9/11/11. Le procureur aurait émis un nouveau mandat.
31/10/11	Robert Shemahamba, journaliste à la Radio Mitumba (Uvira)	Administrateur du territoire d'Uvira et le Parquet de grande instance d'Uvira	Parquet de grande instance d'Uvira	Menaces d'arrestation	Code pénal II & Loi sur les modalités d'exercice de la liberté de la presse du 22 juin 1996	Mandat de comparution délivré par le parquet	Procédure en cours (le journaliste n'a pas répondu à la convocation)	Uvira (Sud Kivu)	OLT20 a reçu une copie de mandat de comparution du parquet. Le journaliste craint d'être arrêté

DATE	Plaignant	Accusé	Organe qui enregistre les plaintes	Object de la plainte	Base juridique	Mesure	Suivi et vérifications (Action du procureur)	Lieux	Analyste medias Commentaires
31/10/11	Eloge Mendé, photographe et journaliste stagiaire à la Radio Ushirika Racou FM de Rutshuru	Hommes armés non autrement identifiés	Police nationale congolaise	Extorsion, enlèvement	Code pénal II & Loi sur les modalités d'exercice de la liberté de la presse du 22 juin 1996	Libération du journaliste le 1er novembre 2011	Procédure en cours	Rutshuru (Nord Kivu)	Le journaliste n'a pas identifié ses agresseurs et son matériel n'a pas été restitué (source JED)
3/11/11	Radio communautaire de Walikale (RCWA) du Nord Kivu	Administrateur du territoire de Walikale	Administrateur du territoire de Walikale	Menaces	Loi sur les modalités d'exercice de la liberté de la presse du 22 juin 1996	Cessation de la menace le 4/11/11	Clôture de la procédure	Walikale	AMedias s'étonne que l'Administrateur du territoire de Walikale demande aux journalistes de RCWA de faire la propagande pour le candidat Joseph Kabila comme acte de reconnaissance pour un don d'équipement en 2006.

DATE	Plaignant	Accusé	Organe qui enregistre les plaintes	Object de la plainte	Base juridique	Mesure	Suivi et vérifications (Action du procureur)	Lieux	Analyste médias Commentaires
7/11/11	Freddy Kalume, cameraman et Berthier Kalukangy, journaliste à la Radio télévision Lubumbashi Jua (RTL) de Lubumbashi au Katanga	Membres du PPRD/Katanga	Police nationale congolaise	Coups et blessures, menaces, voies de fait, confiscation de la caméra	Code pénal II & Loi sur les modalités d'exercice de la liberté de la presse du 22 juin 1996	Evacuation du cameraman dans un centre hospitalier Le propriétaire de la chaîne Jean-Claude Muyambo a promis de déposer une plainte contre les auteurs de l'agression	Procédure en cours	Lubumbashi	AMédias attend d'autres confirmation et détails des OLTs sur place (Source : OLPA, JED) Les OLT 9 n'ont pas encore donné des détails
13 & 14/11	Antoine Tshivenge & Junior Nyembwe de Radio télévision JUA	Partisans du PPRD et de UNA-FEC	Police nationale congolaise	Coups et blessures	Code pénal II & Loi sur les modalités d'exercice de la liberté de la presse du 22 juin 1996		Procédure en cours	Lubumbashi	AMédias constate que les journalistes de RTLJ sont visés par des militants de l'Unafec et du PPRD à cause des rivalités entre le Gouverneur Katumbi et JC Muyambo (OLT 9&21). Source: JED
8/11/11	Médias de Mbandaka	Chef de division provinciale de la Communication et presse	Gouvernement provincial de l'Equateur	Pressions économiques	Loi sur la liberté de presse	Ultimatum de 48 heures	Procédure en cours	Mbandaka	AMédias veut avoir des détails sur les médias visés et la hauteur de la redevance réclamée OLT 7 n'a pas encore donné d'autres détails

DATE	Plaignant	Accusé	Organe qui enregistre les plaintes	Objet de la plainte	Base juridique	Mesure	Suivi et vérifications (Action du procureur)	Lieux	Analyste medias Commentaires
9/11/11	Autorités et Ong locales de Maniema	Radios locales (RTKM Kindu), Radio KFM, et autres	CSAC, Gouverneur du Maniema, Ministère des PTT, ARTPC	Incitation à la violence et à la haine	Loi sur le CSAC et la loi sur la liberté de presse		Procédure en cours	Kindu	AMedias attend un rapport des OLT au Maniema OLT 16 n'a pas encore fait rapport
09/11/11	Ngongo Luwowo, fondateur de la Radio Télé Kin Malebo (RTKM Kindu)	Alexis Thambwe, propriétaire de la radio KFM	CSAC, Gouverneur de Maniema, Ministère de PTT, ARTPC	Brouillage intentionnel - Diffusion à émission à téléphone ouvert	Loi sur le CSAC et la loi sur la liberté de presse & Directive CSAC		Procédure en cours	Kindu (Maniema)	OLT16 confirme que la fréquence de RTKM émet une musique. Il ne sait pas distinguer si c'est une musique de la radio ou un brouillage de fréquences. Selo ninfo de OLT 16 la plainte de RTKM Kindu est faite par sms aux différents autorités.
17/11/11	Kadima Baruani, cameraman	Garde rapproché du candidat ministre Tambwe Mwamba	Police nationale congolaise	Agression	Code pénal II & Loi sur liberté de presse	Evacuation du journaliste à l'hôpital et arrestation d'un assaillant		Kindu (Maniema)	OLT16 n'a pas encore fait un rapport (source Journal Africa News)
16/11/11	Kabwana Mukelenge, directeur de la Radio Tujenge	Administrateur du territoire de Kabambare	Administrateur du territoire de Kabambare	Menaces d'arrestation, fermeture de la radio	Loi sur la liberté de la presse de 1996	Interruption des émissions	Procédure en cours (journaliste en fuite)	Kabambare (Maniema)	OLT 16 constate que le journaliste est en fuite craignant d'être arrêté (source: OLT 16)

DATE	Plaignant	Accusé	Organe qui enregistre les plaintes	Object de la plainte	Base juridique	Mesure	Suivi et vérifications (Action du procureur)	Lieux	Analyste medias Commentaires
18/11/11	Radio Télé Jeddja (RTJ), Radio Fondation Thérèse Lukenge Kapuibwe, Radio Communautaire de Kapolo-we, Radio Rocher du Salut et Radio Plein Evangile	Administrateur du territoire chargé de la politique sur ordre & Chef de division provinciale en charge de la communication et des médias.	Administrateur du territoire chargé de la politique sur ordre & Chef de division provinciale en charge de la communication et des médias.	Fermeture des radios pour non-paiement des frais de déclaration préalable	Loi sur les modalités de la liberté de presse de 1996	Interruption des émissions jusqu'au paiement des frais	Procédure en cours. Interruption des émissions	Kambove (Katanga)	La reprise des émissions est conditionnée par le paiement total des frais par le conseil local de sécurité
22/11/11	Albert Tshibende & Papy Makaya journalistes aux journaux le Monde & la Dépêche	Un opérateur économique ouest-africain	Parquet de grande instance de Kinshasa Kalamu	Tentative d'escroquerie et chantage	Code pénal II & Loi sur la liberté de la presse de 1996	Arrestation des journalistes et détention au parquet	Procédure en cours (les journalistes ont été libérés le 24 novembre 2011)	Kinshasa	Les deux journalistes n'ont pas encore publié les informations recherchées

DATE	Plaignant	Accusé	Organe qui enregistre les plaintes	Object de la plainte	Base juridique	Mesure	Suivi et vérifications (Action du procureur)	Lieux	Analyste medias Commentaires
25/11/11	Pascal Ngoyi Mubunda, président de la CENI & Florent Kabange, Procureur général de la République	Polydor Muboyayi & Fidèle Musangu, éditeur et coordinateur du journal le Phare	Parquet général de la République	Publication d'un article sur les accusations de bulletins de vote cochés en faveur d'un candidat	Loi sur les modalités de la liberté de presse de 1996 & Code pénal II	Droit de réponse de la CENI & Invitation de l'Inspecteur général de la Police judiciaire des Parquets	Procédure en cours	Kinshasa	Le PGR voudrait mener des enquêtes sur les allégations du Phare alors que la source de ces informations est connue le site Congomikili.com. L'avocat du Phare Mbuyi Kapuya pense que c'est une manœuvre d'intimidation. Amedias reçu une copie de l'invitation
26/11/11	Full contact radio	Des partisans de l'opposition	Police nationale congolaise	destruction méchante	Loi sur les modalités de la liberté de presse de 1996 & Code pénal II	Interruption des émissions après destruction du matériel	Aucune plainte déposée, début de réparation de l'équipement détruit	Kananga	Amédias informé que les assaillants sont de jeunes partisans de l'opposition qui n'ont toléré l'intervention d'un membre de la majorité à la radio

DATE	Plaignant	Accusé	Organe qui enregistre les plaintes	Object de la plainte	Base juridique	Mesure	Suivi et vérifications (Action du procureur)	Lieux	Analyste médias Commentaires
26/11/11	Carlos Kallala, journaliste du site Congomikili.com	Police nationale congolaise	Police nationale congolaise	voies de fait & jet de gaz lacrymogène	Loi sur les modalités de la liberté de presse de 1996 & Code pénal II		aucune procédure	Kinshasa	Amédias informé que la police a jeté intentionnellement des gaz sur des journalistes, ne voulant pas distinguer partisans de Tshisekedi et journalistes
28/11/11	Kashita Buloba, journaliste RTNC Mbuji-Mayi, Jean-Claude journaliste de KHRT Mbuji-Mayi, ZACamera-man de RTOP Mbuji-Mayi	Police nationale congolaise	Police nationale congolaise	arrestation arbitraire	Loi sur les modalités de la liberté de presse de 1996 & Code pénal II	Libération des journalistes	clôture de l'affaire	Mbuji-Mayi	Amédias informé que les journalistes arrêtés ont été molestés et blessés. Amédias attend des détails supplémentaires

DATE	Plaignant	Accusé	Organe qui enregistre les plaintes	Object de la plainte	Base juridique	Mesure	Suivi et vérifications (Action du procureur)	Lieux	Analyste medias Commentaires
28/11/11	Kashita Buloba, journaliste RTNC Mbuji-Mayi, Jean -Claude journaliste de KHRT Mbuji-Mayi, ZA, cameraman de RTOP Mbuji-Mayi	Police nationale congolaise	Police nationale congolaise	arrestation arbitraire	Loi sur les modalités de la liberté de presse de 1996 & Code pénal II	Libération des journalistes	clôture de l'affaire	Mbuji-Mayi	Amédias informé que les journalistes arrêtés ont été molestés et blessés. Amédias attend des détails supplémentaires
28/11/11	Canal Futur télévision (CF TV)	Ministère de la Communication & Médias	Min. Comm & Médias	Coupure de signal	Loi sur les modalités de la liberté de presse de 1996 & Code pénal II	Coupure de signal	Procédure en cours & interruption des émissions	Kinshasa	Amédias informé par les journalistes de CF TV que le CSAC a décidé de couper le signal pour 10 jours à cause de deux émissions qui auraient incité à la haine. Aucune décision officielle n'a été publiée

DATE	Plaignant	Accusé	Organe qui enregistre les plaintes	Object de la plainte	Base juridique	Mesure	Suivi et vérifications (Action du procureur)	Lieux	Analyste medias Commentaires
30/11/11	Papy Zumbo, cameraman de Canal Congo TV	Inconnus	Police nationale congolaise	Confiscation de la camera et des effets personnels	Loi sur les modalités de la liberté de presse de 1996 & Code pénal II	Aucune mesure. Le journaliste empêché de filmer des bulletins de vote jetés	Aucune plainte déposée	Kinshasa	Amédias informé par l'attaque du cameraman a été commanditée
03/12/11	Canal Congo Télévision CCTV	Police nationale congolaise	Police nationale congolaise	retrait de la garde commise à la sécurité du média	Loi sur les modalités de la liberté de presse de 1996 & Code pénal II	CCTV et le parti MLC ont sollicité la protection auprès d'un officier de la police		Kinshasa	Amédias informé par les policiers ont été envoyé à Mbuji-Mayi mais CCTV n'a pas été informé du relèvement des policiers
01/12/11	Malandji FM, KHRT, CMB, et autres radios de Kananga	Les partisans de l'opposition et les services publics	Police nationale congolaise	Auto censure et peur de représailles	Loi sur les modalités de la liberté de presse de 1996 & Code pénal II	interruption volontaire des émissions	Certains médias reprennent progressivement des émissions	Kananga	Amedias constate que face à l'intolérance politique, les médias pratiquent l'auto censure
02/12/11	Vendeurs des journaux	Police nationale congolaise	Police nationale congolaise	confiscation des journaux	Loi sur les modalités de la liberté de presse de 1996 & Code pénal II	confiscation des journaux		Kinshasa	Amedias a appris que plusieurs vendeurs des journaux ont été brutalisés et leurs journaux confisqués par la Police sur l'avenue Libération ex-24 novembre

DATE	Plaignant	Accusé	Organe qui enregistre les plaintes	Object de la plainte	Base juridique	Mesure	Suivi et vérifications (Action du procureur)	Lieux	Analyste medias Commentaires
03/12/11	RLTV Kinshasa	Ministère de la Communication, CSAC et Téléconsult	Ministère de la Communication, CSAC et Téléconsult	coupure du signal	Loi sur les modalités de la liberté de presse de 1996 & Code pénal II	coupure du signal et interruption des émissions	CSAC a déclaré avoir suspendu le média pour 15 jours	Kinshasa	Amedias a appris qu'aucune décision officielle de suspension n'a eu lieu. Le CSAC a affirmé avoir reçu un recours de RLTV qu'il examine
03/12/11	Eliezer Tambwe, journaliste RLTV	Inconnus	Police nationale congolaise	menaces de mort et de représailles	Loi sur les modalités de la liberté de presse de 1996 & Code pénal II	Le journaliste vit en clandestin	Aucune plainte déposé ni enquête pour connaître les auteurs des menaces	Kinshasa	Amedias informé que les auteurs des menaces ont promis la mort au journaliste après la victoire de Kabila aux élections
05/12/11	RLTV Mbuji-Mayi	Ministère de la Communication, CSAC et Police nationale	Ministère de la Communication, CSAC et Téléconsult	Fermeture du bureau et interruption des émissions	Loi sur les modalités de la liberté de presse de 1996 & Code pénal II	Fermeture du bureau et interruption des émissions	Aucune autorité ne s'est prononcée sur cette fermeture	Mbuji-Mayi	Amedias a appris qu'aucune décision officielle de suspension n'a eu lieu. Le CSAC a affirmé avoir reçu un recours de RLTV qu'il examine
09/12/11	Amuri Tambwe, Bertin Ekofa et Lubota Ekwa, de RTNC	Partisans de l'opposition	Police nationale congolaise	coups et blessures, pillage	Loi sur les modalités de la liberté de presse de 1996 & Code pénal II	soins médicaux	Aucune plainte	Kinshasa	Amedias a appris que les journalistes suivent des soins appropriés après avoir essayé des projectiles et agressés par des individus qui les ont identifiés comme des journalistes du président Kabila

République démocratique du Congo. Les arrestations post-électorales à des fins d'intimidation doivent cesser

*Communiqué de presse – Amnesty International
19 décembre 2011—Index Ai / pre01/634/2011*

Les forces de sécurité de la République démocratique du Congo doivent mettre fin à une vague d'arrestations politiques, et en particulier aux arrestations arbitraires et illégales menées à la suite de l'élection présidentielle aux résultats contestés, a déclaré Amnesty International lundi 19 décembre.

Des dizaines d'arrestations ont eu lieu dans le pays depuis l'élection du 28 novembre. Les personnes visées sont souvent des membres et des partisans de l'opposition politique.

« Les forces de sécurité congolaises semblent profiter du climat de tension et d'incertitude qui règne à la suite des récentes élections pour mener cette série d'arrestations politiques et procéder notamment à des arrestations arbitraires et illégales qui menacent d'étouffer la liberté d'expression et de réunion », a déclaré Paule Rigaud, directrice adjointe du programme Afrique d'Amnesty International.

« Ces arrestations doivent cesser. Les personnes interpellées doivent être libérées, à moins d'être rapidement inculpées d'une infraction reconnue par la loi et présentées devant un juge afin qu'elles puissent contester la légalité de leur détention dans le plein respect de leur droit à un procès équitable, qui inclut le droit de faire appel à un avocat ».

Les informations dont dispose Amnesty International suggèrent que cette pratique est utilisée comme une méthode d'intimidation et que parmi les victimes se trouvent des civils, des journalistes, des avocats et des responsables de l'opposition politique, mais aussi des agents des forces de sécurité.

Quatre journalistes travaillant pour une radio communautaire ont été arrêtés par des membres de l'Agence nationale de renseignements (ANR) le 14 décembre au petit matin à Kabambare, dans la province du Maniema, dans l'Est du pays. Ils étaient accusés d'être passés outre une décision officielle ordonnant la fermeture de leur station de radio. Trois d'entre eux ont été libérés dans l'après-midi. Le quatrième a été relâché le 15 décembre, également dans l'après-midi.

Le 13 décembre, à Bukavu, dans le Sud-Kivu, des agents de la Police nationale congolaise (PNC) auraient frappé et arrêté l'avocat Eustache Nsimba et l'auraient emmené dans un lieu inconnu. Il participait à une manifestation organisée par l'opposition. Le maire de Bukavu avait été informé à l'avance de ce défilé mais l'aurait interdit lors d'une déclaration à la radio. Eustache Nsimba a été relâché plus tard dans la journée.

Amnesty International a également appris que des agents des forces de sécurité avaient participé à l'arrestation arbitraire d'au moins deux membres de l'Union pour la démocratie et le progrès social

(UPDS) dans la province du Katanga. Ces deux personnes, qui appartiennent au principal parti d'opposition, sont toujours en détention. L'une d'elle est détenue au secret, dans le cachot de l'ANR.

Selon une ONG locale, depuis le début du mois de décembre, des membres des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) auraient aussi enlevé ou arrêté de manière arbitraire une dizaine de membres de l'armée et d'agents de la PNC ainsi que des civils à Kinshasa. Toutes les personnes arrêtées auraient été prises pour cible parce qu'elles sont originaires des provinces de l'Équateur, du Kasai-Occidental et du Kasai-Oriental, fiefs de l'opposition.

On ignore où se trouvent certaines personnes. D'autres sont en détention au secret dans des camps militaires de Kinshasa, notamment au camp Kokolo, ou dans d'autres lieux situés hors de portée des autorités judiciaires, comme le camp Tshatshi ou l'immeuble du Groupe Litho Moboti (GLM).

Amnesty International prie vivement les autorités congolaises de fournir des informations sur ce qu'il est advenu des personnes arrêtées, et de les libérer si elles ne sont pas rapidement inculpées d'une infraction reconnue par la loi et autorisées à contester la légalité de leur maintien en détention ainsi qu'à consulter un avocat et à voir leur famille.

L'organisation demande également aux autorités congolaises de veiller à ce qu'une enquête minutieuse, indépendante et impartiale soit menée sur les violations présumées des droits humains, en particulier les homicides illégaux de manifestants, perpétrées par les forces de sécurité de RDC et d'autres acteurs immédiatement après les élections.

« Selon de nombreuses informations, des violations des droits humains ont entaché la préparation des élections congolaises et se poursuivent ; des restrictions sont imposées en matière de liberté d'expression et de réunion, et les forces de sécurité intimident les sympathisants de l'opposition et les défenseurs des droits humains », a déclaré Paule Rigaud.

« Tous les responsables présumés de ces violations doivent faire l'objet d'une enquête et être rapidement déférés à la justice. L'impunité ne ferait qu'engendrer de nouvelles violences et atteintes aux droits humains ».

This paper has been produced in collaboration with the European Centre for Electoral Support (ECES), based in Brussels (www.eces.eu)

Retrouvez toute l'actualité et les publications de la Fondation pour la Recherche Stratégique sur

WWW.FRSTRATEGIE.ORG